



Délai accord indemnisation

Par **Jacquotin**, le **05/07/2019 à 08:49**

Bonjour Maître,

En 2002, j'ai contracté un staphylocoque doré lors d' Intervention chirurgicale à l'hôpital. La maladie nosocomiale a été reconnue ainsi que la responsabilité de l'hôpital Par le CRCI en 2005.

L'assurance de l'hôpital m'a alors fait une proposition totalement inconvenante, que j'ai refusée. Ils m'ont donc fait une 2ème proposition en précisant qu'il n'y en aurait pas d'autres. A ce moment là, je n'avaux pas les moyens financiers d'engager un avocat. Je n'ai donc pas répondu à cette offre "ridicule ".

Aujourd'hui, puis-je reprendre les négociations avec l'assurance de l'hôpital avec l'aide d'un avocat?

Merci beaucoup pour votre réponse.

Par **santaklaus**, le **07/07/2019 à 09:26**

Bonjour,

Bien sur, c'est votre droit.

SK

Par **Jacquotin**, le **07/07/2019 à 11:18**

Bonjour et merci pour votre réponse.

Si je comprends bien, il n'y a pas de délai de prescription?

Il y a 14 ans que la dernière proposition de l'assurance m'a été faite sans réponse de ma part.

Merci beaucoup et bonne journée